

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/1/1
DOSSIER N°7678**

**FSE+ AVENANT ABONDEMENT EXCEPTIONNEL
SUBVENTION GLOBALE 2021-2027**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : FSE+ AVENANT ABONDEMENT EXCEPTIONNEL SUBVENTION
GLOBALE 2021-2027**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente ;

VU le Règlement européen (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant

dispositions communes relatives [aux fonds européens structurels et d'investissement],
VU le Règlement européen UE 2021/1057 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le
Fonds social européen plus (FSE+) ;
VU la Convention de gestion de la subvention globale FSE+ Etat / Département de la Creuse du 30 août
2023 et ses avenants ;
VU le budget de l'exercice ;
VU le rapport CP2026-10/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de subvention globale FSE+ permettant l'octroi au Département de la Creuse de la somme supplémentaire de **117.356,55 euros**, amenant la totalité de l'enveloppe attribuée à **3.871.782,55 euros** ;
- de répartir ces crédits complémentaires dans la proportion fixée par la convention soit :
- Objectif spécifique 1.H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés » : **106.935,29 euros**, portant le montant total de la subvention à **3.527.968,26 euros soit 91,12 %** de l'enveloppe ;
- Objectif spécifique 1.L « Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants » : **10.421,26 euros**, (8,88 %), portant le montant total de la subvention à **343.814,29 euros soit 8,88 %** de l'enveloppe.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant, à signer l'avenant joint à la présente délibération, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre.

Pour l'ensemble des décisions.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET